

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 13 mars 2025
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 7 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers votants : 53

TITULAIRES PRÉSENTS :

Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Janick LÉGER - Bernard LEROY - Jean-Pierre CABOURDIN - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel JUBERT - Caroline ROUZÉE - Jean-Pierre DUVÉRÉ - José PIRÈS - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - Laetitia SANCHEZ - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Fadilla BENAMARA - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Jean-Marc MOGLIA - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Gwénaél JAHIER - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Agnès LABIGNE - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Alain THIERRY - Philippe BODINEAU - Stéphane BRUNET - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

René DUFOUR à Katia CAMUS.

POUVOIR :

Monsieur PICARD à Monsieur MARAIS.

TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :

Michel DRUAIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Joris BENIER

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Commerce et artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe - Subvention 2025 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
2	Développement économique	SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Rouen Normandy Invest - Participation financière 2025 - Adhésion et subvention annuelle - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
3	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - P.I.M.M.S. Médiation Seine-Eure - Subvention 2025 - Autorisation	Anne TERLEZ

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20250321-CRB0325-AR
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
4	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Championnats de France de para-athlétisme du 23 au 28 juin 2025 - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Subvention - Versement - Autorisation	Joël LE DIGABEL
5	Culture	CULTURE - Commune de Poses - La Maison flottante - Convention de partenariat 2025 avec le Centre national édition art image (CNEAI =) - Autorisation	Bernard LEROY
6	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 27 mars 2025	Bernard LEROY
7		Questions diverses	

I/ DB 2025-8 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe - Subvention 2025 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 144 € T.T.C. à l'union commerciale et artisanale de La Haye-Malherbe.

Les actions qui seront menées devront contribuer à promouvoir et soutenir le commerce et l'artisanat local, renforcer le volet animation commerciale et artisanale (Pâques, marché de Noël, etc....) mais aussi à développer les synergies entre unions commerciales.

II/ DB 2025-9 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Rouen Normandy Invest - Participation financière 2025 - Adhésion et subvention annuelle - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- renouvelle l'adhésion à l'association *Rouen Normandy Invest* dont le montant de cotisation annuelle est de 2 000 € TTC ;
- accepte de conclure une convention formalisant le financement d'une partie du plan d'actions précité à hauteur de 123 280 € TTC.

Rouen Normandy Invest assure quatre grandes missions :

- l'action directe auprès des entreprises : la mission majeure de l'association vise à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire.
- L'animation de la coordination opérationnelle des actions en faveur du développement économique.
- Le marketing territorial : l'objectif de l'association est de conforter l'attractivité du territoire, de son économie et de ses entreprises, en renforçant son capital d'image.
- L'analyse économique prospective : l'association anime une démarche collaborative de réflexion économique prospective, nourrie par les connaissances des partenaires.

Le plan d'actions 2025 proposé par *Rouen Normandy Invest* au regard de ses missions est le suivant :

- action de prospection nationale et internationale,
- services dédiés aux entreprises,
- promotion et attractivité du territoire.

III/ DB 2025-10 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - P.I.M.M.S. Médiation Seine-Eure - Subvention 2025 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve l'attribution d'une subvention de 145 000 €, au bénéfice de l'association PIMMS Médiation Seine-Eure, pour financer le fonctionnement du siège social (frais de personnel, formation des agents, charges de fonctionnement courantes afférentes) et les permanences délocalisées en milieu rural (PIMMS mobile) durant l'année 2025 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention s'y rapportant ainsi que tout autre document.

L'association *Point Information Médiation Multi Services (P.I.M.M.S. Médiation)* Seine-Eure est un relais d'information et de médiation qui facilite l'utilisation des services publics auprès des habitants depuis 2008 sur notre territoire. Par ailleurs, il est un relais pour les entreprises partenaires (EDF – Enedis – VEOLIA - Transdev...), en proposant des services de type médiation sociale.

Depuis 2021, un PIMMS mobile est également mis en place pour aller au plus près des usagers dans les différents bassins de vie de l'Agglomération.

Par son activité de médiation sociale, le PIMMS médiation a pour objectifs de faciliter l'accès des habitants de la Communauté d'agglomération Seine-Eure aux services essentiels de la vie courante en relayant, facilitant la compréhension et complétant les offres de ses partenaires. Ainsi, le PIMMS a pour missions :

- d'assurer une présence active de proximité ;
- d'informer, Sensibiliser et/ou former ;
- de prévenir et gérer les situations conflictuelles ;
- de lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions ;
- de favoriser la concertation entre les habitants et les institutions ;
- de participer à une veille sociale et technique du territoire ;
- de mettre en relation avec un partenaire ;
- de favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale.

Madame BENAMARA s'est exprimée après le vote de cette délibération :

« Le PIMMS est né en 2008 sous l'impulsion de Brunot CANIVET et de Franck MARTIN. Initialement développé à Val de Reuil, il s'est également installé à Louviers. Ce dispositif a permis de créer des emplois d'adultes-relais. Je salue d'ailleurs le gros travail mené par les équipes successives. Mais il y a un point noir... »

Le PIMMS de Val de Reuil a fermé car les charges des locaux dans lequel il était installé étaient trop élevées. Ne reste, désormais, que le PIMMS de Louviers. Il va falloir en débattre ; réfléchir à une clef de répartition des permanences du PIMMS sur Louviers, Val de Reuil et Gaillon. Je pense qu'il faut revoir la convention afin de bénéficier des ateliers numériques destinés à réduire la fracture numérique » estime-t-elle.

Madame TERLEZ rappelle :

« Depuis la fermeture des locaux, le PIMMS propose des permanences au sein du CCAS de Val de Reuil. Un projet de triporteur connecté, pour aller au pied des immeubles, est en voie de concrétisation. De plus, les emplois d'adultes-relais sont sacralisés pour 3 ans. Nous sommes bien conscients qu'il existe de forts besoins à Val de Reuil et Gaillon » conclut-elle.

IV/ DB 2025-11 - SUBVENTIONS - SPORTS - Championnats de France de para-athlétisme du 23 au 28 juin 2025 - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Subvention - Versement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention exceptionnelle de 6 000 € au Comité départemental sport adapté de l'Eure afin de soutenir l'organisation et le financement du Championnat de France para-athlétisme jeunes et adultes qui se déroulera du 23 au 28 Juin 2025 à Val de Reuil.

Le Comité départemental de sport adapté (CDSA) de l'Eure a reçu délégation de la Fédération Française pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques

et sportives des personnes en situation de handicap. Ses missions consistent à permettre à toute personne handicapée, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, de vivre la passion du sport.

Le championnat de France accueillera 250 sportifs de la Fédération française de sport adapté (FFSA) pour le championnat de para athlétisme adapté jeunes et 400 sportifs de la Fédération française de sport adapté (FFSA) pour le championnat de para athlétisme adapté adultes encadrés par 80 bénévoles.

L'action de cette association s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la politique de l'Agglomération pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et le développement de la pratique para sportive.

Ces journées permettront une nouvelle fois de démontrer tous les atouts du territoire.

VI/ DB 2025-12 - SUBVENTIONS - CULTURE - Commune de Poses - La Maison flottante - Convention de partenariat 2025 avec le Centre national édition art image (CNEAI =)- Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve :

- les termes de la convention cadre tripartite 2025 ;
- le versement d'une subvention de 11 000 € au bénéfice du Centre national édition art image (CNEAI =) pour la programmation 2025 incluant la valorisation des artisans d'art.

Le Centre national édition art image (CNEAI =) est un centre d'art contemporain français consacré à l'art, l'édition, l'image et à leur diffusion.

Développant son action dans le domaine de la culture, il a pour objet de promouvoir l'art contemporain ; notamment à travers l'aide à la création, la réalisation d'expositions, la mise en œuvre de projets de recherche, l'accueil d'artistes en résidence, la programmation d'activités pédagogiques pour le public, l'édition et la diffusion. Outre les expositions, le CNEAI = organise régulièrement des festivals pluridisciplinaires qui mêlent les formes vivantes de la culture contemporaine.

Le CNEAI = est propriétaire de *La maison flottante*. Œuvre des frères BOUROULLEC, célèbres designers, cette barge est amarrée depuis 2022 au 52 chemin du halage à Poses.

Considérant que la présence de *La maison flottante* sur le territoire représente un potentiel important en matière d'attractivité touristique et culturelle, l'Agglomération Seine-Eure a accompagné le CNEAI = en 2021 pour la programmation de la première résidence intitulée « Art, Geste et Design », qui entrainait en résonance avec la politique en faveur des métiers d'art de l'Agglomération.

L'expérience a été reconduite en 2024, permettant l'accueil de deux nouveaux résidents désireux d'approfondir leur pratique en lien avec les métiers d'art. Ainsi, Anatole Chartier a inventé et fabriqué une harpe éolienne. Quant à Lauralie Naumann, elle a exploré les liens entre art contemporain et menuiserie.

Pour l'année 2025, le CNEAI = propose trois résidences d'artistes invités :

- Ulla Von Brandenburg en mars-avril,
- Anousha Mohtashami en juin,
- un artiste Hongkongais dont le nom n'est pas encore connu, en octobre,
- ainsi que deux nouvelles résidences métiers d'art et design, en mai et septembre.

En avril, juillet et novembre, les habitants de Poses et de l'agglomération, ainsi que leurs élus et les associations locales, sont invités à utiliser *La maison flottante* pour développer leurs propres projets.

VI/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 mars 2025 :

Constitué d'une trentaine de délibérations, cet ordre du jour n'appelle pas de remarque.
Ce Conseil sera néanmoins marqué par l'adoption des comptes financiers uniques – ex-comptes administratifs – du budget principal et des budgets annexes ainsi que par la première décision modificative budgétaire de l'année.

VII/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Le Président,

Bernard LEROY



Régis PETIT